

Lyon, le mardi 23 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un guide méthodologique pour intégrer l'approche différenciée femmes-hommes dans l'évaluation des risques professionnels

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) publie le premier guide méthodologique complet sur l'évaluation différenciée des risques professionnels entre les femmes et les hommes.

Le guide « *DUERP: réaliser une évaluation différenciée des risques professionnels pour les femmes et les hommes* » propose des repères pour enrichir le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et améliorer la prévention en tenant compte des différences d'exposition et d'impact des risques selon le sexe. Il est particulièrement destiné aux préventeurs, RH, membres du CSE et aux spécialistes en prévention accompagnant les entreprises.

Des risques au travail pour partie méconnus et invisibilisés

Les études et pratiques d'entreprises montrent que les risques auxquels les femmes sont exposées au travail sont encore pour partie méconnus ou invisibilisés, en particulier dans les métiers et secteurs d'activité à prédominance féminine mais aussi dans les secteurs à prédominance masculine faute d'adaptation des conditions de travail.

Pour mieux les évaluer et les prévenir, deux dimensions sont à prendre en compte :

- **les expositions différenciées** aux risques professionnels qui résultent des différences de métiers et de parcours des femmes et des hommes ;
- **les impacts différenciés** des risques du travail sur la santé qui s'expliquent par des spécificités des femmes et des hommes sur le plan biologique social mais aussi social.

Des données, repères et ressources pratiques

Peu de méthodes et outils existent aujourd'hui pour réaliser l'évaluation des risques différenciée prévue par la loi de 2014, dans l'article L. 4121.3 du code du travail.

Pour faciliter le passage à l'action, le guide de l'Anact propose :

- **des repères sur l'état des connaissances** en matière de santé et de conditions de travail femmes-hommes ;
- **des apports méthodologiques** pour intégrer l'approche différenciée dans la mise à jour du DUERP ;
- **7 fiches pratiques** pour identifier les écarts entre femmes et hommes selon les familles de risques.

Pour une prévention plus efficace

L'approche différenciée permet de mener une évaluation des risques plus fidèle à la réalité et d'identifier des actions plus adaptées.

« *Les démarches de prévention sont encore souvent pensées en fonction des métiers masculins. souligne Caroline Gadou, directrice générale de l'Anact. La progression de la sinistralité et du taux d'absentéisme des femmes ces dernières années doivent nous alerter sur la nécessité de mieux prendre en compte les situations de travail différenciées des femmes et des hommes - avec l'objectif de faire avancer la prévention pour toutes et tous.* »

Le guide est disponible en téléchargement gratuit sur le site internet de l'Anact (www.anact.fr).

Télécharger le guide. Les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre une démarche différenciée peuvent faire appel à un appui de l'Anact.

Contacts Presse

Catherine Guibbert – c.guibbert@Anact.fr – 04 72 56 13 38

Aurélie Descours – a.descours@Anact.fr – 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.